N° 13-604-M au catalogue — N° 061
ISSN : 1707-1844
ISBN : 978-1-100-91481-7

Document de recherche

Comptes des revenus et dépenses, série technique

Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2007

Division des comptes des revenus et dépenses
21e étage, Immeuble R.H. Coats, Ottawa, K1A 0T6

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2007

Ce document rend compte de la mise à jour jusqu'en 2007 du Modèle des ressources humaines (MRH) du Compte satellite du tourisme élaboré par Statistique Canada. Le MRH fournit des données détaillées sur l'emploi connexe au tourisme. Des données sur les traitements et les salaires, le nombre d'emplois et les heures travaillées par profession y figurent. Les données sont de plus ventilées par l'âge, le sexe et par le statut d'immigrant. Cette étude est un outil pour la formation et la planification du tourisme.

La présente étude a été préparée par Monique Bisaillon et Charles Morissette de la Section de l'analyse et des projets de recherche et développement de la Division des comptes des revenus et dépenses de Statistique Canada. Elle a été rendue possible grâce au financement conjoint, du Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada ainsi que de Statistique Canada.

Ottawa
Mai 2009

N° 13-604-M — N° 61 au catalogue
ISSN : 1707-1844
ISBN : 978-1-100-91481-7

N° 13-604-MPB — N° 61 au catalogue
ISSN : 1707-1720
ISBN : 978-0-662-06787-0

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2009

This publication is available in English (Catalogue no. 13-604-M — no. 61)

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Normes de service à la clientèle
Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Table des matières

Faits saillants 5
1. Introduction 6
2. Cadre 6
3. Concepts et définitions 7
4. Portée de l'étude 9
5. Résultats 10
6. Conclusion et travaux à venir 20
Annexe A : Sources des données 21
Annexe B : Méthodologie 24
Annexe C : Industries du tourisme dans le MRH 27
Annexe D : Professions liées au tourisme dans le MRH 29
Annexe E : Structure des tableaux 31
Glossaire 32
Documents de référence 35
Série technique 37

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

. indisponible pour toute période de référence
.. indisponible pour une période de référence précise
... n'ayant pas lieu de figurer
0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0[s] valeur arrondie à 0 (zéro) où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
p provisoire
r révisé
x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
E à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

- La présente étude fournit des données détaillées sur l'emploi, sous forme de Module des ressources humaines (MRH) du Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC). Ces données sont utiles pour les analystes du tourisme et les planificateurs de l'emploi et de la formation.

- Du fait que le MRH repose sur les mêmes concepts que le CSTC et les Indicateurs nationaux du tourisme (INT), on peut procéder à des comparaisons directes avec les données de ces comptes.

- La présente diffusion comporte une mise à jour du MRH pour 2007 par rapport à 2006. Les estimations révisées de l'Enquête sur la population active et des Comptes canadiens de productivité ainsi que le Recensement de 2006 ont été intégrées, ce qui a entraîné des révisions des estimations du MRH pour la période de 1997 à 2006. Par ailleurs, une mise au point a été effectuée afin de mieux faire correspondre les industries du tourisme dans le CSTC. Enfin, les groupes de professions sont maintenant fondés sur la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) de 2006.

- Des renseignements détaillés sont disponibles pour toutes les industries touristiques, agrégées, dans ce cas, en cinq groupes. Ces groupes d'industries sont le transport (qui est par la suite réparti entre le transport aérien et les autres industries du transport), l'hébergement, la restauration, les loisirs et divertissements et les services de voyages.

- Le MRH fournit des renseignements sur le nombre d'emplois d'employés, les heures travaillées et les revenus d'emploi, répartis entre les emplois à temps plein et à temps partiel, selon la profession. Les mêmes données sont aussi disponibles selon le sexe, le groupe d'âge et le statut d'immigrant des employés. Des estimations plus agrégées sont fournies pour les emplois de travailleurs autonomes.

- Une des forces du MRH est le fait qu'il fournit de l'information selon deux perspectives différentes : l'approche de l'ensemble de l'industrie et l'approche du CSTC. Dans le premier cas, tous les emplois d'une industrie sont estimés. En ce qui a trait à l'approche du CSTC, par contre, seule une fraction de ces emplois, c'est-à-dire ceux pouvant être directement attribués aux dépenses des touristes, est estimée.

- La présente mise à jour permet la production d'estimations annuelles de l'emploi total dans les groupes d'industries touristiques du MRH. Les estimations détaillées de l'emploi qui peut être directement attribué à la demande touristique (ou aux dépenses des touristes) sont en voie d'élaboration.

- En 2007, on comptait 1,7 million d'emplois dans les industries touristiques comprises dans le MRH. Cela correspond à environ 10 % des 17,1 millions d'emplois dans l'économie cette année-là.

- Selon les Indicateurs nationaux du tourisme, 525 000 de ce 1,7 million d'emplois peuvent être directement attribués à la demande touristique (dépenses).

- Le nombre d'emplois dans les industries touristiques a connu une hausse de 3,4 % en 2007, qui faisait suite à une croissance de 2,0 % en 2006. En comparaison, le nombre d'emplois dans l'ensemble de l'économie a connu une hausse de 2,1 % en 2007, après une augmentation de 1,8 % en 2006.

- En 2007, des hausses importantes ont touché la restauration (+23 000 emplois), et des augmentations plus modestes ont été enregistrées pour les loisirs et divertissements (+10 000 emplois), les autres industries du transport (+10 000 emplois) et l'hébergement (+8 000 emplois). La croissance de l'emploi a été beaucoup plus faible dans le transport aérien (+2 000 emplois) et les services de voyages (+2 000 emplois).

- Le nombre hebdomadaire d'heures travaillées dans les emplois des industries touristiques s'est situé en moyenne à 29,8 en 2007, comparativement à une moyenne de 33,3 heures par emploi dans l'ensemble de l'économie.

- La rémunération horaire a augmenté plus rapidement dans les industries touristiques que dans l'ensemble de l'économie. En 2007, la rémunération horaire dans les industries touristiques se situait à 18,33 $, en hausse de 5,1 % par rapport à l'année précédente. La rémunération horaire se situait en moyenne à 27,68 $ pour l'ensemble des emplois dans l'économie, en hausse de 4,0 %.

1. Introduction

L'objectif du Module des ressources humaines (MRH) consiste à produire des statistiques courantes et fiables sur l'aspect des ressources humaines du tourisme. Le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) et les Indicateurs nationaux du tourisme (INT) comportent tous deux des renseignements limités sur le nombre d'emplois créés par le tourisme, alors que le premier comporte en plus des renseignements sur le revenu du travail lié à ces emplois.

Le MRH complète et améliore la capacité d'analyse découlant du CSTC et des INT, permettant d'avoir un aperçu plus large du rôle du tourisme au sein de l'économie. Il sert en outre comme outil de planification et de prévision utile pour les décideurs dans le domaine du tourisme, de l'emploi et de la formation. Divers organismes liés au tourisme, chercheurs universitaires et décideurs dans le domaine du tourisme pourront aussi utiliser ces données pour la recherche et l'analyse, la planification et le développement.

La planification des ressources humaines touche toutes les personnes qui travaillent dans une activité liée au tourisme peu importe si leur revenu provient directement des services offerts à des touristes ou à d'autres personnes. Par conséquent, le nombre total d'emplois des industries du tourisme constitue un élément de premier plan du MRH. Ce dernier est plus vaste que le CSTC et les INT, qui rendent compte uniquement des emplois découlant de la demande touristique.

Il convient de souligner que, pour assurer la cohérence avec le Système des comptes économiques nationaux du Canada (SCENC), le MRH utilise le nombre d'emplois comme mesure clé de l'emploi. Il diffère en cela de la mesure de l'emploi découlant de l'Enquête sur la population active, qui correspond au nombre de personnes occupées. La différence entre les deux vient des personnes qui détiennent plusieurs emplois, la première mesure de l'emploi dépassant la deuxième selon le nombre de personnes qui détiennent un deuxième, un troisième, etc., emploi.

Les deux sections qui suivent donnent un aperçu du reste du rapport et abordent les cadres comptables qui sous-tendent le MRH, les concepts et définitions clés du tourisme du CSTC, et divers concepts et définitions du travail tirés du SCENC. La portée de l'étude, y compris la description des groupes d'industries et des professions sur lesquels elle repose, sont décrites ci-après. Certains résultats sont par la suite examinés, afin de démontrer les utilisations analytiques du MRH. Les conclusions et les travaux à venir sont abordés dans la dernière section.

L'Annexe A résume les sources de données et l'Annexe B fait état de la méthodologie. L'Annexe C comporte une liste des classes d'industries du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) incluses dans les groupes d'industries du MRH, tandis que l'Annexe D comporte une liste des professions. Un sommaire des tableaux disponibles dans le MRH figure à l'Annexe E. Un glossaire des termes et une bibliographie sont aussi fournis.

2. Cadre

Le MRH tire ses bases du cadre comptable du CST canadien, qui respecte les lignes directrices internationales figurant dans *Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé* (CST-CMR)[1]. Ce dernier est fondé sur les cadres et les principes comptables du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN), qui est reconnu internationalement[2].

Étant donné que le MRH utilise les mêmes cadres, concepts et définitions que le CST du Canada (CSTC), il est facile de comparer les résultats découlant des deux. De même, les résultats du MRH peuvent être comparés à ceux du SCENC, et plus particulièrement du point de vue du nombre d'emplois, des heures travaillées et du revenu du travail des autres industries de l'économie. Cela rehausse la capacité analytique du MRH[3].

1. Commission européenne, Eurostat, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du tourisme, Division de la statistique des Nations Unies, *Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé*, Luxembourg, Madrid, New York, Paris, 2001.
2. Commission européenne, Eurostat, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies, Banque mondiale, *Système de comptabilité nationale 1993*, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993.

3. Concepts et définitions

Le MRH comporte des données sur le nombre d'employés et de travailleurs autonomes, l'emploi équivalent plein temps, le total des heures travaillées et le revenu du travail, les salaires et traitements bruts et le revenu supplémentaire du travail. Certains de ces concepts et définitions de base sont décrits ci-après. Ils sont abordés dans la perspective de l'ensemble de l'industrie en premier lieu, c'est-à-dire sans tenir compte de la source de la demande, touristique ou non touristique.

Dans le MRH, l'emploi total d'une industrie correspond au nombre d'employés et de travailleurs autonomes de cette industrie. Il convient de souligner qu'un emploi qui n'existe qu'une partie de l'année (p. ex., quatre mois) ne représente qu'une fraction d'un emploi (1/3 d'un emploi) pour l'année. Il convient en outre de souligner qu'un emploi à temps partiel comptant dix heures de travail par semaine a la même valeur qu'un emploi à temps plein comptant 50 heures par semaine, chacun étant un emploi à part entière. Pour cette raison, les emplois ne constituent pas une bonne mesure des facteurs travail de la production.

Il existe une meilleure mesure, à savoir l'emploi équivalent plein temps, dans laquelle les emplois à temps partiel sont convertis en emplois à temps plein sur la base du nombre d'heures travaillées[4]. Par exemple, deux emplois à temps partiel de 20 heures par semaine seraient équivalents à un emploi à temps plein de 40 heures par semaine. Le total des heures travaillées constitue une mesure encore meilleure du volume agrégé des facteurs travail de la production, et est utilisé dans le SCENC pour calculer la productivité du travail[5]. Le concept dans ce cas est celui du nombre réel d'heures travaillées, et non pas du nombre habituel d'heures, et celui des heures travaillées et non pas des heures rémunérées (voir l'Annexe A.1).

La valeur de la contribution du travail dans la production d'une industrie est mesurée par le revenu du travail et par la composante du travail du revenu mixte de tous les emplois de cette industrie. Le revenu du travail comprend les salaires et traitements bruts (c.-à-d. avant impôt), y compris les pourboires[6], commissions, primes, ainsi que le revenu supplémentaire du travail, qui englobe les cotisations obligatoires et non obligatoires des employeurs aux régimes de pension, à l'assurance sociale et à des avantages similaires. Le revenu mixte est le revenu après dépenses des entreprises non constituées en société qui revient aux travailleurs autonomes[7].

Dans le MRH, on estime aussi le nombre d'emplois qui peut être directement attribué à la demande touristique ou généré par cette demande. Ces estimations permettent de faire le lien entre le MRH et le CSTC/INT. Ainsi, l'emploi lié au tourisme d'une industrie correspond au nombre d'emplois générés par les dépenses des visiteurs au chapitre des biens et/ou des services produits par cette industrie, ou qui leur sont attribuables. La différence entre l'emploi lié au tourisme et l'emploi total correspond au nombre d'emplois attribuables au domaine non touristique (c.-à-d. qui ne sont pas attribuables directement à la demande touristique).

Par exemple, si l'industrie des restaurants à service complet compte au total 100 000 emplois, seule la part directement liée au tourisme (p. ex., 25 %, ou 25 000 emplois) représente l'emploi lié au tourisme dans cette industrie. De même, seulement 25 % de l'emploi équivalent plein temps, du total des heures travaillées et du revenu du travail sont attribués au tourisme. Des variables dérivées, comme le nombre annuel moyen d'heures travaillées et les salaires et traitements annuels moyens par emploi lié au tourisme, de même que les gains horaires moyens par heure travaillée par emploi lié au tourisme, sont considérées comme les mêmes que pour l'ensemble des emplois d'une industrie.

---

3. Il existe certaines différences conceptuelles entre le CST du Canada et les lignes directrices internationales figurant dans le CST-CMR. Voir Katharine Kemp et Shaila Nijhowne, « Study of the Canadian Tourism Satellite Account: Comparison of the TSA-RMF and CTSA », rapport préparé pour la Commission canadienne du tourisme aux fins des réunions du sous-comité de macroéconomie et de statistique de l'Organisation mondiale du tourisme qui ont eu lieu les 8 et 9 mars 2004 à Madrid.
4. Même si les emplois équivalents plein temps constituent une meilleure mesure des facteurs travail de la production, il ne s'agit pas nécessairement de la meilleure mesure dans tous les cas. Par exemple, elle n'est pas très utile pour évaluer le nombre de personnes qui ont besoin de formation.
5. En combinant le PIB généré par le tourisme du CSTC/des INT et les heures travaillées attribuables au tourisme tirées du MRH, on peut obtenir une mesure de la productivité du travail dans le domaine du tourisme, qui correspond pleinement aux mesures de la productivité du travail selon l'industrie du SCENC.
6. L'imputation des pourboires non déclarés dans le SCENC est décrite à l'Annexe A.1.
7. Le revenu mixte se trouve dans le CSTC. Pour le MRH, une imputation est faite pour la composante du travail du revenu mixte. Voir l'Étape 1 de la méthodologie décrite à l'Annexe B.

Au cœur du CST et des INT figure la définition du tourisme. Selon les normes internationales, le tourisme est défini comme : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse par une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée à l'endroit visité ». Les personnes qui entreprennent des activités touristiques comme celles définies précédemment sont considérées comme des visiteurs. Les visiteurs sont des touristes (ceux qui passent une nuit ou plus en dehors de leur environnement habituel) et des visiteurs d'un jour.

La définition du tourisme est assez large, étant donné qu'elle englobe à la fois les voyages pour motifs personnels et les voyages d'affaires. Par ailleurs, les normes internationales ne précisent pas la notion d'environnement habituel, ce qui permet aux divers pays d'appliquer leurs propres spécifications. Aux fins opérationnelles, le Canada a défini le concept d'environnement habituel comme le territoire s'étendant jusqu'à 80 kilomètres du domicile[8]. Il convient de souligner que ce ne sont pas tous les voyages qui sont des voyages de tourisme. De façon plus particulière, la définition exclut plusieurs types de voyages, y compris le navettage pour se rendre au travail ou à l'école, les déplacements des membres des Forces armées et des diplomates, ainsi que la migration. Par ailleurs, le fait de franchir une frontière internationale est considéré comme une activité touristique, peu importe la distance parcourue.

La demande touristique est définie comme les dépenses des Canadiens et des non-résidents à l'égard de biens et de services produits au pays. Ces dépenses ont des répercussions directes sur une gamme variée d'industries, davantage pour certaines que pour d'autres. Cela permet de définir une industrie du tourisme comme une industrie qui fournit des biens et des services touristiques à des visiteurs et qui, en l'absence de tourisme, cesserait d'exister ou continuerait d'exister à un niveau d'activité sensiblement réduit. Selon cette définition, les services de voyages sont une industrie touristique, tandis que le commerce de détail, dont une partie des activités se fait avec des visiteurs, n'en n'est pas une. Un bien ou service touristique en est un si une partie importante de la demande totale provient de visiteurs. Le transport aérien de voyageurs est un service touristique, tandis que les articles d'épicerie, qui sont achetés à l'occasion par des visiteurs, n'en sont pas un, étant donné que la plupart sont achetés par des résidents locaux.

Le produit intérieur brut (PIB) peut être défini comme la valeur sans double compte de la production de biens et de services, à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'une région (p. ex., province, territoire)[9]. Le PIB généré par le tourisme est le PIB qui peut être attribué à la production de biens et de services consommés directement par des visiteurs[10]. Dans le CSTC, le PIB généré par le tourisme correspond à la somme du revenu du travail, du revenu mixte (revenu net des entreprises non constituées en société) et des autres excédents d'exploitation (bénéfices des entreprises et dépréciation) qui peuvent être attribués directement aux dépenses des visiteurs[11].

8. La définition opérationnelle du tourisme a été révisée dans le cadre de la nouvelle Enquête sur les voyages des résidents du Canada. La conception de cette enquête a été remaniée. Le tourisme comprendra maintenant tous les voyages de plus d'une nuit « à l'extérieur de la ville » (selon la perception des répondants) et les voyages d'une journée dépassant une distance de 40 kilomètres du domicile à l'aller seulement. Outre les exclusions habituelles, les voyages réguliers, pour aller acheter des articles d'épicerie, par exemple, seront exclus même s'ils se font « à l'extérieur de la ville » ou si la distance parcourue est supérieure à 40 kilomètres.

9. Par valeur sans double compte, on entend des valeurs qui ne sont pas dénombrées deux fois. Si, par exemple, la valeur du carburant utilisé par un aéronef est comptabilisée avec les tarifs aériens (qui comprennent déjà les coûts du carburant), la valeur du carburant sera comptée deux fois. Dans le PIB, on compte plutôt uniquement la valeur ajoutée (différence entre les revenus tirés des ventes de biens et de services produits et le coût des entrées intermédiaires de biens et de services) à chaque étape de la production. Il convient de souligner que le PIB dans le SCENC et dans le CSTC est mesuré aux prix de base. Cela signifie essentiellement que l'évaluation se fait aux prix reçus par les vendeurs et ne comprend pas les taxes sur les ventes de biens et de services.

10. L'adverbe « directement » est important. Pour poursuivre à partir de l'exemple ci-dessus, « directement » signifie que seul le PIB découlant de la production du transport aérien des voyageurs (consommé par les visiteurs dans leurs déplacements) peut être comptabilisé dans le PIB généré par le tourisme, et non pas le PIB ou la valeur ajoutée découlant de la production de biens et de services qui constituent les facteurs du transport aérien (comme le carburant utilisé par les compagnies aériennes). C'est dans ce sens que le PIB généré par le tourisme est directement attribuable aux dépenses des visiteurs. Il existe évidemment un PIB découlant de la chaîne de production en amont qui peut être attribué au tourisme, mais seulement indirectement. Des estimations des effets directs et indirects du tourisme peuvent être obtenues à partir de modèles des répercussions économiques.

11. Dans le CSTC, le PIB correspond à la somme des revenus découlant de l'approche de production, l'une des trois approches utilisées pour mesurer le PIB. Les deux autres approches sont fondées sur la somme (1) des dépenses finales au titre des biens et services produits et (2) de la valeur ajoutée découlant de la production des biens et des services.

Plusieurs variables socio-économiques sont disponibles dans le MRH. L'une d'elles, le statut d'immigrant, est définie de la façon suivante : un immigrant est soit un résident permanent qui n'est pas citoyen canadien de naissance, ou soit une personne qui détient un permis pour travailler ou pour étudier, ou une personne qui revendique le statut de réfugié, ou un membre de la famille de cette personne et qui demeure avec elle. Un non-immigrant est une personne qui est un citoyen canadien de naissance.

4. Portée de l'étude

La portée de la présente étude reste inchangée par rapport à l'an dernier. Les renseignements relatifs au nombre d'emplois, aux heures travaillées et au revenu de travail sont présentés pour les mêmes groupes d'industries et pour les emplois à temps plein et à temps partiel. Les renseignements sont aussi disponibles selon les mêmes caractéristiques d'employés (sexe, groupe d'âge et statut d'immigrant). Quelques professions ont été ajoutées alors que d'autres ont été éliminées.

Les estimations annuelles du MRH ont été mises à jour jusqu'en 2007. De plus, les estimations antérieures couvrant la période de 1997 à 2006 ont été ajustées suite aux révisions apportées aux données des Comptes canadiens de productivité, qui sont une source de données clés du MRH, et suite à la révision des données de l'Enquête sur la population active. De plus, de nouvelles données sur le recensement ont été incorporées et nous utilisons maintenant la classification pour les professions CNP-S 2006. Le changement de classification permet de conserver la pertinence du MRH et de le mettre à jour.

4.1 Classifications des industries

La présente étude repose sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002, pour définir les industries liées au tourisme. Brièvement, le SCIAN est un système exhaustif de classification des industries qui englobe toutes les activités économiques. Il a été conçu pour élaborer des statistiques de production et, de ce fait pour servir, à la classification de données sur les établissements (et leurs emplacements). Le critère utilisé pour grouper des établissements en catégories dans le SCIAN est la similitude des structures des facteurs, des compétences de la main-d'œuvre ou des processus de production.

Afin de maintenir la fiabilité des données, plusieurs industries touristiques ont été groupées. Les groupes d'industries du tourisme du MRH sont donc les suivants :

1. Transport

   Transport aérien
   Toutes les autres industries du transport (ce qui comprend le transport par rail, par eau, par autobus, par taxi et la location de véhicules)
2. Hébergement
3. Restauration
4. Loisirs et divertissements
5. Services de voyages.

Dans la présente mise à jour, une mise au point a été apportée afin de mieux réfléter les industries touristiques définies par le CSTC. Par conséquent plusieurs industries auxiliaires non liées au tourisme sont dorénavant exclues des estimations. Voir l'Annexe C pour une liste complète, y compris les codes du SCIAN.

4.2 Classification des professions

La présente étude repose sur les définitions des professions de la Classification nationale des professions pour les statistiques (CNP-S). Le principe de base de la classification de la CNP-S est le type de travail effectué. Une profession est par conséquent définie comme un ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

La sélection des professions pour la présente étude est fondée sur un examen des données sur les professions du Recensement de 2001 pour les personnes appartenant à la population active expérimentée dont l'emploi principal faisait partie des groupes d'industries touristiques du MRH. Les professions qui comptent 5 000 personnes occupées (c.-à-d. avec des échantillons sous-jacents d'environ 1 000 personnes) ou plus ont été sélectionnées.

Des professions ont été ajoutées si, dans le recensement de 2006, ils y avait plus de 1 000 personnes dans l'échantillon. Les catégories personnel préposé au jeu dans les casinos (G723), serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé (G961) et personnel technique des musées et des galeries d'art (F112) ont été ajoutées pour les industries de loisirs et divertissements et les animateurs et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique (F154) pour les industries d'hébergement.

Par contre, des professions ont été retirées s'il y avait moins de 500 emplois dans l'échantillon du Recensement de 2006. En effet, ces professions sont trop limitées pour appuyer des séries chronologiques fondées sur des échantillons beaucoup plus restreints de l'EPA. Pour les professions représentant entre 500 et 1 000 personnes, certaines ont été retirées : les directeurs de l'exploitation et de l'entretien des immeubles (A141) ont été retirées pour les industries de loisirs et divertissements et les ouvriers à l'entretien de la voie ferrée (H732) et les réparateurs de wagons (H414) pour les autres industries du transport. Une liste détaillée des professions, ainsi que de leurs codes de la CNP-S de 2006, figure à l'Annexe D.

5. Résultats

Étant donné que le MRH comprend un aussi grand nombre de données, le présent document vise uniquement à mettre en lumière certains résultats et à illustrer certains types d'analyses que le MRH peut appuyer. L'analyse sera axée sur l'année 2007 et sur les changements par rapport à l'année précédente.

L'année 2007 a été caractérisée par une forte croissance du tourisme intérieur (+6,8 %). Le chômage peu élevé et les faibles taux d'intérêt, de même que les hausses importantes du revenu disponible, ont contribué à des augmentations marquées des dépenses touristiques des Canadiens. La croissance de l'ensemble de l'économie (telle que mesurée par le PIB) s'établissait à 2,5 % en 2007, tandis que le PIB attribuable au tourisme a augmenté de 3,7 %, comme l'indique le tableau 1. Par ailleurs, la croissance de l'emploi au Canada était de 2,1 % tandis que le nombre d'emplois dans l'industrie touristique a grimpé de 3,4 %.

L'année a également connu une faiblesse soutenue des dépenses des voyageurs étrangers. Les prix élevés de l'essence, la force du dollar canadien, les règlements plus stricts en matière de passeport et le ralentissement de l'économie américaine ont contribué à la diminution du nombre de visiteurs en provenance du sud de la frontière. Les dépenses des visiteurs étrangers ont baissé de 3,6 % en 2007.

Tableau 1 Produit intérieur brut, produit intérieur brut du tourisme, dépenses touristiques et emplois, les industries touristiques et l'ensemble de l'économie, 2001 à 2007

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ensemble de l'économie							
Produit intérieur brut aux prix de base (millions de $ 2002)	1 041 432	1 068 768	1 091 478	1 126 085	1 157 808	1 191 269	1 220 813
variation en pourcentage	1,5	2,6	2,1	3,2	2,8	2,9	2,5
Emplois (milliers)	15 205	15 586	15 916	16 189	16 455	16 755	17 110
variation en pourcentage	1,0	2,5	2,1	1,7	1,6	1,8	2,1
Offre touristique							
Emplois générés par les industries touristiques (milliers)	1 522	1 554	1 588	1 594	1 564	1 596	1 650
variation en pourcentage	1,0	2,1	2,2	0,4	-1,9	2,0	3,4
Demande touristique							
Produit intérieur brut du tourisme (millions de $ 2002)	23 221	23 319	22 827	23 836	24 729	25 619	26 560
variation en pourcentage	-0,2	0,4	-2,1	4,4	3,7	3,6	3,7
Demande touristique du Canada (millions de $ 2002)	56 225	56 562	55 694	58 565	60 865	63 199	65 863
variation en pourcentage	1,0	0,6	-1,5	5,2	3,9	3,8	4,2
Demande touristique intérieure	37 709	38 445	39 857	41 165	44 119	47 451	50 686
variation en pourcentage	1,6	2,0	3,7	3,3	7,2	7,6	6,8
Demande touristique des non-résidents (exportations)	18 516	18 116	15 837	17 400	16 746	15 748	15 177
variation en pourcentage	-0,2	-2,2	-12,6	9,9	-3,8	-6,0	-3,6
Emplois directement attribuables au tourisme (milliers) [1]	488	491	491	496	501	511	525
variation en pourcentage	-0,5	0,4	0,2	0,8	1,1	2,1	2,7

1. Exclus les emplois attribuables aux dépenses liées au tourisme dans les industries non touristiques.

5.1 Emplois, heures et gains dans les industries touristiques

La présente section produit des comparaisons générales avec l'ensemble de l'économie, du point de vue des variables clés du MRH : les emplois, les heures travaillées et la rémunération.

En 2007, la rémunération totale (salaires et traitements, revenu supplémentaire du travail et revenu après dépenses des travailleurs autonomes) fut de 46,9 milliard de dollars, soit une hausse de 8,7 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit de l'augmentation la plus rapide en dix ans, du fait notamment de la hausse du nombre d'emplois et des revenus horaires plus élevés. En comparaison, la rémunération du travail pour l'ensemble des emplois de l'économie a connu une hausse de 6,1 % en 2007, inférieure à celle enregistrée en 2006.

Les industries touristiques comptaient en tout 1,7 million d'emplois en 2007 (voir le tableau 2) selon le MRH[12], y compris à la fois les emplois à temps plein et à temps partiel, de même que les emplois d'employés et les emplois de travailleurs autonomes. Autrement dit, le secteur du tourisme a été à l'origine de 9,6 % de tous les emplois dans l'économie, soit environ la même proportion qu'au cours des dix années précédentes.

12. Lorsque l'on tient compte uniquement de l'emploi qui peut être directement attribué aux dépenses touristiques (c.-à-d. la demande touristique), on obtient un tableau très différent. Les Indicateurs nationaux du tourisme (INT) montrent que seulement 525 000 emplois dans les industries touristiques en 2007 peuvent être directement attribués au tourisme. Comme il est mentionné précédemment, les composantes de la demande du MRH ne sont pas incluses dans ce rapport.

Tableau 2 Total des emplois, nombre hebdomadaire moyen d'heures travaillées, rémunération horaire moyenne, les industries touristiques et l'ensemble de l'économie, 2001 à 2007

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	changement en % 2006 à 2007
Rémunération	millions de $							
Total des industries touristiques	36 406	37 965	38 378	40 094	40 353	43 081	46 845	8,7
Total économie	598 035	621 838	650 308	687 585	726 345	774 844	821 889	6,1
Nombre d'emplois	milliers							%
Transport	203	207	207	197	185	195	207	6,3
Transport aérien	69	65	62	60	51	53	55	3,7
Autres transports	134	142	145	138	134	142	152	7,2
Hébergement	212	225	225	226	226	226	234	3,6
Restauration	823	814	834	834	834	858	881	2,7
Loisirs et divertissements	242	263	277	294	273	272	282	3,7
Services de voyages	43	45	45	44	46	45	47	3,2
Employés	1 408	1 441	1 470	1 480	1 455	1 489	1 536	3,2
Travailleurs autonomes	114	114	118	115	108	107	114	7,1
Temps plein	941	950	975	987	960	965	997	3,4
Temps partiel	582	604	613	607	604	631	653	3,5
Total des industries touristiques	1 522	1 554	1 588	1 594	1 564	1 596	1 650	3,4
Total économie	15 205	15 586	15 916	16 189	16 455	16 755	17 110	2,1
Nombre moyen d'heures travaillées chaque semaine par emploi	heures							%
Transport	35,0	34,6	34,6	35,7	35,0	35,1	34,6	-1,6
Transport aérien	33,9	33,7	33,7	35,2	33,4	33,3	32,3	-3,1
Autres transports	35,6	34,9	35,0	35,9	35,6	35,8	35,4	-1,2
Hébergement	34,0	33,5	33,3	33,9	33,8	33,4	34,0	1,7
Restauration	28,5	27,9	28,4	28,3	27,7	28,1	28,0	-0,3
Loisirs et divertissements	28,4	28,0	27,8	28,0	27,2	27,4	27,5	0,4
Services de voyages	34,5	34,1	33,4	35,1	34,4	34,6	34,3	-0,9
Employés	29,7	29,2	29,4	29,6	29,1	29,4	29,3	-0,1
Travailleurs autonomes	37,9	36,8	36,7	37,0	35,3	35,7	35,7	-0,1
Temps plein	39,2	38,7	38,8	39,0	38,2	38,9	39,0	0,2
Temps partiel	16,0	15,8	15,8	15,7	15,8	15,8	15,6	-0,7
Total des industries touristiques	30,3	29,8	30,0	30,2	29,6	29,8	29,8	0,0
Total économie	33,8	33,5	33,3	33,5	33,3	33,3	33,3	-0,2
Rémunération horaire moyenne par emploi [1]	dollars							%
Transport	26,70	26,68	27,55	28,05	29,66	29,42	30,26	2,9
Transport aérien	31,38	32,07	32,72	31,79	32,80	34,46	36,74	6,6
Autres transports	24,42	24,32	25,43	26,46	28,54	27,67	28,13	1,7
Hébergement	14,26	14,15	13,87	14,48	15,14	16,62	17,30	4,1
Restauration	10,52	11,32	10,91	11,47	12,26	12,57	13,54	7,7
Loisirs et divertissements	19,32	19,87	19,34	19,65	20,57	22,12	22,73	2,7
Services de voyages	18,67	18,75	19,19	19,74	20,46	21,43	22,60	5,5
Employés:	15,16	15,73	15,47	15,93	16,69	17,28	18,17	5,2
dont les salaires seulement	13,71	14,18	13,78	14,09	14,74	15,39	16,18	5,1
Travailleurs autonomes	15,29	16,06	15,92	17,09	17,87	19,24	20,10	4,5
Temps plein	16,12	16,83	16,52	17,13	17,93	18,43	19,42	5,4
Temps partiel	11,41	11,66	11,54	11,65	12,39	13,67	14,20	3,9
Total des industries touristiques	15,17	15,76	15,51	16,04	16,79	17,44	18,33	5,1
Total économie	22,32	22,87	23,56	24,24	25,39	26,61	27,68	4,0

1. La rémunération horaire comprend les salaires et traitements, le revenu supplémentaire du travail et la portion du travail des revenus après dépenses des travailleurs autonomes.

Les emplois à temps partiel étaient deux fois plus communs que dans l'ensemble de l'économie. Au total, quatre emplois sur dix dans le secteur du tourisme étaient à temps partiel. Les emplois des travailleurs autonomes ont représenté 6,9 % de tous les emplois des industries touristiques, mais 9,4 % des emplois dans l'ensemble de l'économie canadienne.

Le nombre d'emplois dans le secteur du tourisme a augmenté de 3,4 % en 2007, soit plus de deux fois la croissance moyenne de 1,6 % enregistrée par les industries touristiques de 1997 à 2006. Environ 55 000 emplois ont été créés dans le secteur du tourisme, dont 32 000 à temps plein. La majorité était des emplois d'employés (47 000).

Au total, 2,6 milliards d'heures ont été travaillées dans les industries touristiques en 2007, soit 8,6 % des 29,7 milliards d'heures travaillées dans l'ensemble de l'économie. La semaine de travail moyenne est donc de 29,8 heures dans le secteur du tourisme, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de 33,3 heures pour l'ensemble de l'économie. La semaine de travail plus courte rend compte de la proportion plus élevée d'emplois à temps partiel dans les industries touristiques (40 %) par rapport à l'ensemble de l'économie (20 %).

La rémunération moyenne par emploi dans le secteur du tourisme s'établissait à 18,33 $ l'heure en 2007, en hausse de 5,1 % par rapport aux 17,44 $ enregistrés l'année précédente. À titre de comparaison, la rémunération horaire moyenne dans l'ensemble de l'économie s'établissait à 27,68 $. En termes relatifs, la rémunération horaire dans les industries touristiques a été assez stable, représentant deux tiers de la moyenne nationale au cours de la période de 2003 à 2007.

5.2 Profils de l'industrie touristique

Comme il est mentionné précédemment, le MRH comprend des données agrégées de cinq groupes d'industries touristiques : transport (y compris des détails pour le transport aérien et les autres industries du transport), hébergement, restauration, loisirs et divertissements, et services de voyages. L'annexe C comporte une liste des industries comprises dans chaque groupe d'industries du secteur du tourisme. Certains résultats visant à donner un aperçu des types d'analyses d'industries possibles grâce au MRH sont présentés ci-après.

Restauration

La restauration a été le principal employeur du secteur du tourisme en 2007, avec 881 000 emplois, soit plus de la moitié de tous les emplois des industries touristiques (voir le graphique 1). Toutefois, cette industrie a enregistré la croissance la plus faible de l'emploi (+2,7 %) en 2007 parmi les groupes d'industries touristiques. La plupart de ces hausses ont touché les emplois d'employés à temps partiel.

La semaine de travail dans cette industrie s'établissait en moyenne à 28,0 heures, ce qui est inférieur à la moyenne de 29,8 heures pour l'ensemble des industries touristiques. Cela rend compte de la proportion plus élevée d'emplois à temps partiel dans cette industrie, soit 47 %, la proportion la plus forte parmi toutes les industries touristiques.

Les emplois dans la restauration ont continué d'être les moins payants de toutes les industries touristiques, avec une rémunération horaire moyenne de 13,54 $ en 2007. Même si ce montant a augmenté de façon significative (+7,7 %) par rapport à l'année précédente, il est demeuré bien en deçà de la moyenne de 18,33 $ dans le secteur du tourisme[13].

13. Les pourboires sont inclus dans ce montant. Voir l'Annexe A.1.

Graphique 1 Distribution de l'emploi dans les industries touristiques, 2007

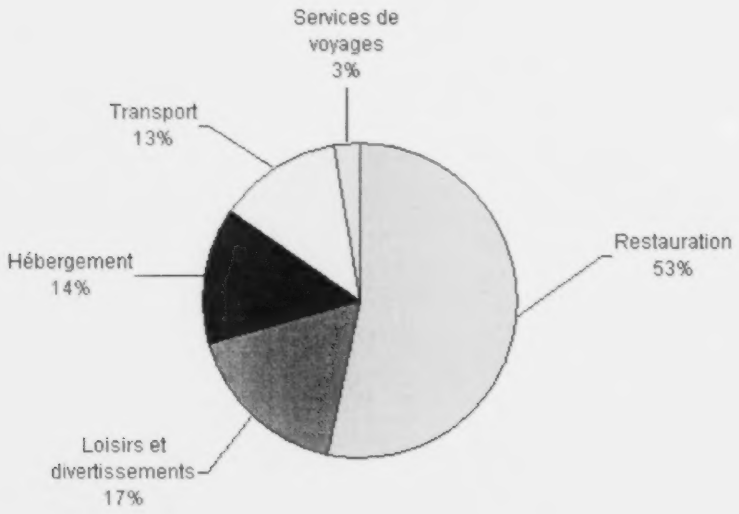

Le *salaire* horaire pour tous les emplois dans le groupe de la restauration s'établissait à 12,39 $, moins que la *rémunération* horaire de 13,54 $. La différence entre les deux types de revenus a trait au « revenu supplémentaire du travail », qui comprend les cotisations de l'employeur au titre de l'assurance-emploi, des régimes de pension privés et publics et des allocations de retraite.

On a noté une variation considérable des salaires horaires selon la profession à l'intérieur de ce groupe. Les directeurs de la restauration et des services alimentaires gagnaient le plus, soit 15,78 $ l'heure, tandis que les caissiers gagnaient le moins, soit 9,90 $.

Loisirs et divertissements

Le groupe des loisirs et divertissements est le deuxième employeur en importance parmi les groupes inclus dans le MRH, étant à l'origine d'environ un emploi sur cinq (ou 282 000). Cette industrie a vu son nombre d'emplois augmenter de 10 000 (+3,7 %) en 2007. Ces hausses ont touché principalement les emplois d'employés à temps plein, le nombre d'emplois d'employés à temps partiel ayant diminué.

L'industrie a continué d'afficher la proportion la plus forte d'emplois autonomes (16,6 %), soit 41 % de tous les emplois autonomes du secteur du tourisme. La semaine de travail a totalisé en moyenne 27,5 heures, soit la plus courte parmi les industries touristiques, ce qui rend compte de la proportion importante (43 %) qu'occupent les emplois à temps partiel.

Hébergement

Avec ses 234 000 emplois, le groupe de l'hébergement était le troisième employeur en importance parmi les groupes d'industries touristiques du MRH. Les emplois de préposés à l'entretien ménager et au nettoyage-travaux légers étaient les plus nombreux, soit près de 46 000 en 2007, et la plupart d'entre eux étaient détenus par des femmes.

L'hébergement a enregistré une autre forte hausse des salaires et traitements en 2007, versant 6,2 milliards de dollars, soit une hausse de 9,5 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation est le résultat du plus grand nombre d'emplois et des plus longues heures de travail. Les heures travaillées par semaine sont passées de 33,4 à 34,0 heures, au fur et à mesure que des emplois à temps plein ont remplacé des emplois à temps partiel.

Le salaire horaire a connu une hausse de 3,7 % en 2007, pour s'établir à 15,77 $, mais demeure en deçà de la moyenne de 16,18 $ pour le secteur.

Transport

Le groupe du transport (qui comprend le transport aérien et les autres industries du transport, y compris par rail, par eau et par autocar, de même que les taxis et les locations de voitures) a été à l'origine de près de 13 % de tous les emplois du secteur du tourisme en 2007.

Le transport aérien à lui seul comptait 55 000 emplois, en hausse de 3,7 % par rapport à 2006. On a dénombré 1 800 emplois d'employés de plus dans le transport aérien en 2007, dont 1 500 étaient à temps partiel.

Même si l'industrie du transport aérien n'a représenté que 3,3 % des emplois dans le secteur du tourisme en 2007, il comptait pour le double de la rémunération du travail (7,2 %). Les emplois d'employés dans le transport aérien ont été plus payants que dans les autres industries touristiques, avec un salaire horaire de 30,49 $, soit près du double de la moyenne pour l'ensemble des emplois du secteur du tourisme.

Le groupe des autres industries du transport a affiché la croissance de l'emploi la plus élevé en 2007, soit 7,2 %. Il a été à l'origine de 152 000 emplois, soit 10 000 de plus que l'année précédente.

Ces emplois comportaient la semaine de travail la plus longue, soit 35,4 heures en moyenne, ou presque 6 heures de plus que les autres emplois touristiques. Cela vient notamment de la proportion relativement élevée d'emplois à temps plein (79 %). Cela est aussi le résultat des longues heures travaillées par les travailleurs autonomes dans ces industries (44,5 heures par semaine) et de leur proportion relativement élevée (15 %), soit le double de la moyenne pour le secteur (7 %).

Ces emplois sont également payants, avec un salaire de 25,43 $ l'heure, arrivant au deuxième rang après le transport aérien. Étant donné que les autres industries du transport comprennent un ensemble de plusieurs industries, y compris le transport par autocar, le transport par rail, le transport par eau, les taxis et la location de véhicules, il n'est pas surprenant d'observer une large fourchette de salaires. Les chauffeurs de taxi et les chauffeurs, par exemple, gagnaient seulement 9,56 $ l'heure, tandis que les directeurs des transports touchaient 40,84 $.

La profession la plus répandue dans les autres industries du transport est celle de conducteurs d'autobus et opérateurs de métro et d'autres matériels de transport en commun, qui représentait plus du tiers de tous les emplois de l'industrie. Les personnes occupant ces emplois touchaient un salaire horaire de 22,83 $.

Services de voyages

Les services de voyages sont le groupe d'industries le plus petit, avec 47 000 emplois en 2007, en hausse de 3,2 %, après une baisse en 2006. Ce groupe d'industries a été à l'origine de seulement 2,8 % de tous les emplois du secteur du tourisme.

Les salaires dans ce groupe d'industries étaient supérieurs à la moyenne pour le secteur (21,24 $ l'heure comparativement à 16,18 $), tout comme les heures travaillées (34,5 heures par semaine comparativement à 29,8)[14]. Les services de voyages comptaient la proportion la plus forte d'emplois à temps plein dans le secteur du tourisme en 2007, soit 84 %.

Les conseillers en voyages constituaient la principale profession dans les services de voyages, représentant 50 % des emplois d'employés de l'industrie. Les directeurs de la vente au détail étaient le deuxième groupe professionnel en importance, avec 8 % des emplois dans les services de voyages.

5.3 Professions dans les industries touristiques

Trois groupes de professions ont dominé parmi les emplois d'employés dans les industries touristiques, représentant presque 40 % des emplois, comme le montre le graphique 2. Il s'agit des serveurs au comptoir et aides de cuisine, des serveurs d'aliments et de boissons et des cuisiniers.

Les serveurs au comptoir et aides de cuisine travaillaient principalement dans trois industries : restauration, loisirs et divertissements et hébergement. Les serveurs d'aliments et de boissons et les cuisiniers étaient concentrés dans deux industries : la restauration et l'hébergement.

Les trois groupes de profession ont touché une rémunération bien inférieure au salaire moyen du secteur du tourisme de 16,18 $ en 2007. Dans la restauration, les emplois de serveurs au comptoir et aides de cuisine payaient 10,21 $ l'heure, ceux de serveurs d'aliments et boissons, 11,17 $ l'heure, et ceux de cuisiniers, 11,15 $. Toutefois, ces emplois étaient mieux rémunérés dans le secteur de l'hébergement, avec 2 $ l'heure de plus en moyenne.

Les serveurs au comptoir et aides de cuisine travaillaient en moyenne 19,5 heures par semaine dans la restauration. Les deux tiers travaillaient à temps partiel. Les serveurs d'aliments et de boissons travaillaient en moyenne 25 heures par semaine dans cette industrie. Un emploi sur deux de serveurs d'aliments et de boissons dans la restauration était à temps partiel. Par contre, les cuisiniers avaient de plus longues semaines de travail dans la restauration (30 heures) et dans l'hébergement (38 heures).

5.4 Profil des employés dans les industries touristiques

Le MRH fournit des détails sur trois caractéristiques des employés, à savoir, le sexe, le groupe d'âge et le statut d'immigrant. Voici certains des résultats du MRH selon ces caractéristiques démographiques (voir le tableau 3).

Sexe

Les femmes étaient surreprésentées dans le secteur du tourisme en 2007, occupant au total 857 000 emplois d'employés, soit 178 000 de plus que les hommes. Dans l'ensemble de l'économie, les femmes représentaient 50 % des emplois d'employés[15], mais 56 % des emplois dans le secteur du tourisme.

Les femmes étaient significativement sous-représentées dans les industries du transport, occupant seulement 26 % des emplois d'employés dans les autres industries du transport et 42 % dans le transport aérien. Parallèlement, 70 % des emplois dans les services de voyages étaient occupés par des femmes (voir le graphique 3).

Les femmes étaient plus susceptibles d'occuper des emplois à temps partiel que les hommes. Par conséquent, elles avaient des semaines de travail plus en moyenne courtes dans toutes les industries touristiques, particulièrement dans les industries du transport (27 heures en moyenne par semaine pour les emplois occupés par les femmes, comparativement à 36 heures pour les hommes).

---

14. Heures travaillées par les employés et les travailleurs autonomes.
15. Source : Enquête sur la population active, tableau 282-0080 dans CANSIM.

Graphique 2 Professions principales liées au tourisme, 2007

Les femmes travaillant dans les industries touristiques en 2007 gagnaient moins que les hommes (14,01 $ l'heure comparativement à 18,47 $). On a noté une variation significative des salaires des femmes, les emplois dans les transports aériens payant le plus, soit 24,52 $ en moyenne, et les emplois dans la restauration payant le moins (11,57 $).

Jeunes

Les jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient la principale source de main-d'œuvre pour les industries touristiques, occupant 606 000 emplois d'employés en 2007. Ils étaient deux fois plus susceptibles d'avoir un emploi dans le secteur du tourisme que dans l'ensemble de l'économie, représentant presque quatre emplois d'employés sur dix dans le secteur du tourisme, comparativement à seulement deux sur dix dans l'ensemble de l'économie[16] (voir le graphique 4).

Ces jeunes travailleurs étaient plus susceptibles de travailler à temps partiel et un moins grand nombre d'heures que les autres travailleurs du tourisme, du fait qu'ils occupaient les deux tiers de tous les emplois à temps partiel du secteur. Les jeunes adultes et les adolescents travaillaient un moins grand nombre d'heures par semaine que les autres travailleurs, plus particulièrement dans les loisirs et divertissements et dans l'hébergement.

Leurs salaires étaient aussi considérablement plus faibles. Par exemple, le salaire horaire moyen chez les travailleurs âgés de 15 à 24 ans se situait à 10,48 $ en 2007, soit environ la moitié de la moyenne (19,98 $) pour les employés âgés de 45 ans et plus dans les industries touristiques.

16. Source : Enquête sur la population active, tableau 282-0080 dans CANSIM.

Tableau 3 Emplois d'employés, heures et salaires selon les caractéristiques des employés, les industries touristiques, 2007

	Total	Sexe		Groupe d'âge				Statut d'immigrant	
		Female	Male	15 à 24	25 à 34	35 à 44	45 +	Immigrant	Non-immigrant
Nombre d'emplois d'employés	milliers								
Transport	183	57	126	13	32	42	96	41	142
Transport aérien	54	23	31	6	15	15	18	12	42
Autres transports	129	34	95	7	17	26	79	28	100
Hébergement	223	139	84	64	45	40	74	52	171
Restauration	853	515	338	431	150	117	155	200	653
Loisirs et divertissements	235	117	118	92	40	35	68	32	203
Services de voyages	43	30	13	6	10	10	17	13	30
Temps plein	929	478	450	197	212	198	321	239	690
Temps partiel	607	379	228	408	65	46	88	98	509
Total des industries touristiques	1 536	857	679	606	277	244	409	337	1 199
Nombre moyen d'heures travaillées par semaine par emploi	heures								
Transport	33,2	27,0	36,1	22,6	33,0	35,9	33,6	34,4	32,9
Transport aérien	32,1	26,7	36,0	21,3	31,9	34,5	33,9	30,9	32,5
Autres transports	33,7	27,2	36,1	23,7	33,9	36,7	33,6	35,9	33,1
Hébergement	33,9	31,4	38,1	20,2	37,6	41,4	39,7	40,8	31,9
Restauration	27,5	25,7	30,4	18,9	33,9	37,3	38,1	33,2	25,8
Loisirs et divertissements	27,5	25,8	29,1	14,7	35,2	39,7	34,0	31,0	26,9
Services de voyages	34,5	33,4	36,9	22,5	34,2	38,8	36,2	36,8	33,4
Temps plein	38,2	35,6	41,0	27,7	39,3	42,3	41,4	41,9	36,9
Temps partiel	15,8	16,2	15,1	14,0	19,4	20,3	18,9	16,5	15,7
Total des industries touristiques	29,3	27,0	32,3	18,5	34,6	38,1	36,6	34,5	27,9
Salaire horaire moyen par emploi	dollars								
Transport	26,88	23,23	28,11	15,63	22,83	27,38	28,98	23,21	27,98
Transport aérien	30,49	24,52	33,75	15,52	23,58	32,33	37,81	28,37	31,10
Autres transports	25,43	22,36	26,26	15,72	22,19	24,70	26,99	21,26	26,71
Hébergement	15,77	14,09	18,08	10,82	14,53	16,58	18,21	17,92	14,94
Restauration	12,39	11,57	13,44	9,82	12,66	13,91	14,57	12,42	12,37
Loisirs et divertissements	19,23	17,91	20,38	12,65	18,11	21,40	22,47	19,35	19,21
Services de voyages	21,24	20,05	23,75	14,40	18,34	22,41	23,67	20,39	21,67
Temps plein	17,18	14,65	19,51	10,77	15,35	18,33	20,23	15,94	17,66
Temps partiel	12,49	12,24	12,93	10,20	13,63	15,21	18,00	13,88	12,21
Total des industries touristiques	16,18	14,01	18,47	10,48	15,12	18,02	19,98	15,65	16,36

Graphique 3 Proportion de l'emploi des salariés détenus par les femmes dans les industries touristiques, 2007

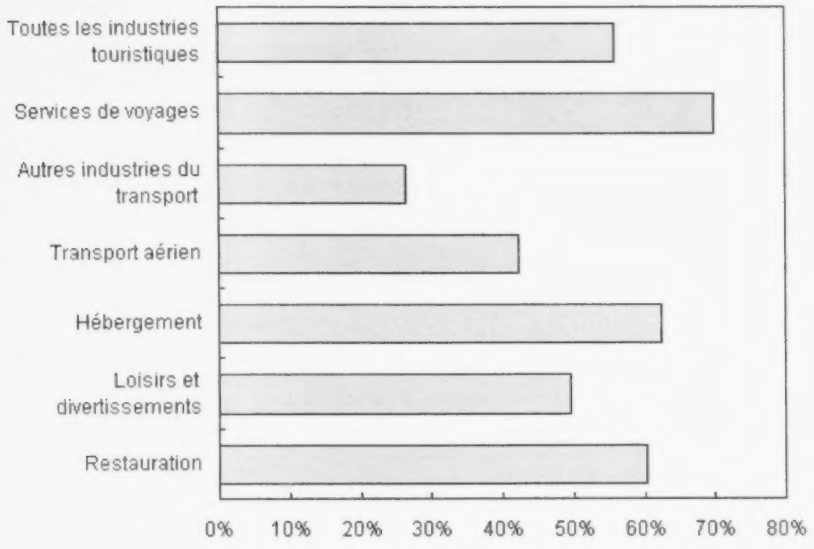

Graphique 4 Proportion de l'emploi des salariés détenus par divers groupes d'âges, 2007

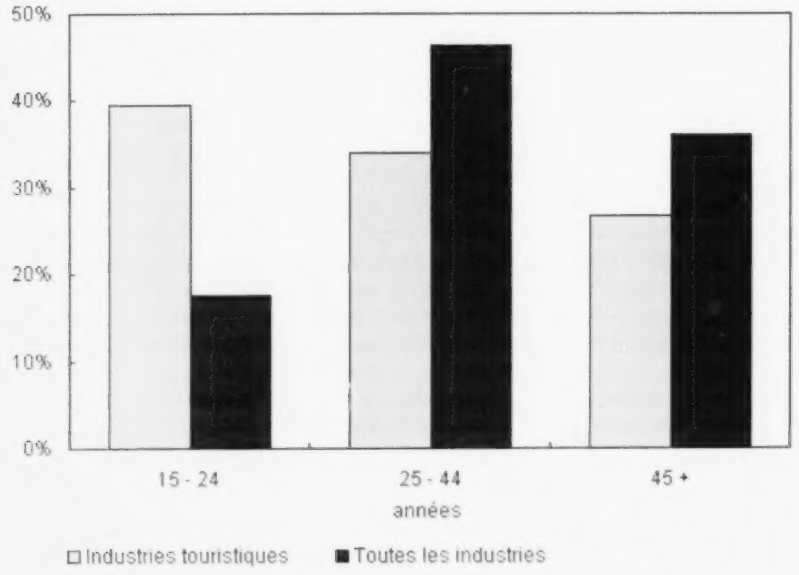

Immigrants

Les immigrants étaient une source significative de main-d'œuvre dans le secteur du tourisme en 2007. Les immigrants (définis comme les immigrants reçus et les résidents non-permanents) détenaient 337 000 emplois, soit 22 % des emplois d'employés du secteur du tourisme. En 2006, moins de 20 % des employés du secteur de la fabrication et moins de 14 % des employés du commerce de détail étaient des immigrants[17].

Par rapport aux non-immigrants, les immigrants étaient plus susceptibles de travailler dans les services de voyages, mais moins susceptibles de travailler dans les loisirs et divertissements.

En moyenne, les immigrants travaillaient de plus longues heures que leurs homologues non-immigrants, soit 34,5 heures par semaine, comparativement à 27,9 heures en 2007. Les immigrants avaient aussi un salaire horaire inférieur en moyenne,15,65 $ comparativement à 16,36 $. Dans les autres industries du transport, les salaires étaient significativement plus faibles pour les immigrants que pour les autres travailleurs (21,26 $ comparativement à 26,71 $).

6. Conclusion et travaux à venir

Le MRH fournit une source importante de renseignements qui permet la planification et l'analyse de l'emploi lié au tourisme au Canada. Le regroupement du MRH avec d'autres bases de données sur le tourisme, comme le CSTC et les INT, permet une analyse encore plus poussée. Des variables comme la productivité du travail (le PIB divisé par le nombre d'heures travaillées) peuvent maintenant être calculées.

La priorité pour l'avenir consiste à améliorer l'actualité du MRH, grâce à la production de données trimestrielles. De plus, outre le fait que la base de données nationale est maintenant bien en place, l'élaboration d'une dimension régionale est aussi à l'étude ce qui permettrait d'utiliser le MRH pour suivre, planifier et analyser l'emploi lié au tourisme au niveau provincial/territorial. La possibilité d'un tel élargissement devra être étudiée à fond à l'aide d'études pilotes visant certaines provinces.

17. Source : Danielle Zietsman, « Les immigrants sur le marché canadien du travail en 2006 : premiers résultats de l'Enquête sur la population active du Canada », *Série d'analyses de la population active immigrante*, Statistique Canada, nº 71-606-X au catalogue.

Annexe A : Sources des données

Quatre sources principales de données sous-tendent les estimations du Module des ressources humaines : Les données des Comptes canadiens de productivité (CCP) du Système des comptes économiques nationaux du Canada (SCENC), le recensement, l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH). Elles sont décrites ci après, de même que leurs principales utilisations.

A 1 Système des comptes économiques nationaux du Canada

La base de donnée des CCP du SCENC produit des totaux pour les emplois d'employés, les heures travaillées, le revenu du travail, les salaires et traitements et le revenu supplémentaire du travail, tant pour les emplois à temps plein qu'à temps partiel pour les groupes d'industries touristiques. Des données comparables sont aussi disponibles pour les emplois de travailleurs autonomes, mais la variable du revenu correspond au revenu net des entreprises non constituées en société. Ces totaux s'appliquent à tous les emplois, y compris ceux attribuables à la demande touristique et à la demande non touristique. Ces données sont classées en fonction du SCIAN.

Les données des CCP sur les emplois reposent à leur tour sur l'estimation du nombre de personnes occupées dans le cadre de l'Enquête sur la population active. Ce chiffre est rajusté pour obtenir le nombre d'emplois en ajoutant le deuxième emploi des personnes qui occupent plus d'un emploi [18]. Des ajouts sont effectués pour les emplois non couverts par l'EPA (p. ex., le personnel militaire de la force régulière, les personnes occupées dans les territoires, vivant dans des réserves indiennes et les fonctionnaires travaillant dans des ambassades canadiennes à l'étranger), afin de rendre compte de l'économie totale. En dernier lieu, des déductions sont faites pour exclure les personnes absentes du travail sans rémunération au cours de la semaine de référence [19]. L'EERH sert principalement à procéder à la répartition selon l'industrie des repères corrigés de l'EPA, quoique des enquêtes auprès des industries et des sources administratives sont aussi utilisées pour certaines industries.

Les données sur les heures travaillées comprennent ce qui suit :

- les heures réellement travaillées durant les périodes normales de travail
- les heures travaillées en sus des heures travaillées durant les périodes normales de travail, qui sont généralement rémunérées à des taux plus élevés que le taux normal (heures supplémentaires)
- le temps passé au travail pour des tâches comme la préparation des lieux de travail, les réparations et l'entretien, la préparation et le nettoyage des outils ainsi que la préparation de reçus, de feuilles de temps et de rapports
- le temps passé au travail en attente, pour des raisons comme le manque de travail, les pannes de machines ou les accidents, ou encore le temps passé au travail pendant lequel aucun travail n'est effectué, mais pour lequel un paiement est versé en vertu d'un contrat d'emploi garanti
- le temps correspondant à de courtes périodes de repos au travail, y compris les pauses café.

Elles excluent :

- les heures payées, mais non travaillées dans les faits, comme les congés annuels rémunérés, les congés fériés rémunérés, les congés de maladie rémunérés

18. L'industrie à laquelle appartient le deuxième emploi est déterminée selon les tendances observées dans le cas des personnes qui occupent plus d'un emploi dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

19. Pour plus de détails sur la méthodologie actuelle du SCENC, voir Jean Pierre Maynard, « La mesure annuelle du volume de travail selon l'expérience canadienne », document présenté à la réunion annuelle du Groupe de Paris, 29 septembre 2004, Lisbonne, Portugal.

- les pause-repas
- le temps consacré aux déplacements de la maison au lieu de travail.

Les données sur les heures travaillées sont corrigées pour tenir compte des effets de la semaine de référence, afin d'estimer le nombre annuel d'heures travaillées.

Dans les comptes nationaux, les totaux des salaires et traitements selon l'industrie proviennent d'une réconciliation détaillée des salaires et traitements tirés des données d'enquête avec les données administratives T4. Les estimations des composantes du revenu supplémentaire du travail proviennent en partie du système T4 (c.-à-d. les contributions des employeurs à l'assurance-emploi et au RRQ/RPC), de données administratives sur les régimes enregistrés de retraite et des commissions des accidents du travail, ainsi que d'autres enquêtes (pour les prestations d'assurance vie, d'assurance accident et d'assurance maladie).

Il convient de souligner que des rajustements pour certains pourboires non déclarés sont apportés aux repères pour plusieurs industries :

- Arts d'interprétation, sports spectacles et activités connexes (SCIAN 711)
- Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries (SCIAN 713)
- Services d'hébergement (SCIAN 721)
- Services de restauration et débits de boissons (SCIAN 722).

Les rajustements pour les pourboires sont effectués sur la base des ventes par les industries de boissons alcoolisées, des repas des restaurants à service complet (on présume qu'aucun pourboire n'est versé pour la restauration rapide) et de l'hébergement. On procède à certaines imputations additionnelles plus limitées pour les pourboires dans le cas des industries des services de soins personnels (salons de coiffure pour hommes et salons de beauté, etc.) et celle du transport ferroviaire (pour les porteurs de bagages).

Il convient aussi de souligner que, dans le MRH, les gains horaires moyens sont calculés comme les salaires et traitements divisés par le total des heures travaillées. Étant donné que les pourboires et les congés payés (congés de maladie, vacances, etc.) sont inclus dans les salaires et traitements, les gains horaires comprennent une prime implicite en sus du salaire proprement dit, dans les deux cas.

A.2 Recensement de la population

Le recensement de la population produit des données exhaustives sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des Canadiens. Des données détaillées sont recueillies auprès d'un ménage sur cinq. Compte tenu de l'importance de l'échantillon, le recensement constitue la source la plus fiable de données sur la répartition des professions. De ce fait, les données du Recensement de 2001 et celui de 2006 ont servi principalement à répartir les totaux des emplois d'employés, des heures travaillées et des salaires et traitements du SCENC entre les professions selon l'âge et le sexe, et entre les immigrants et les non-immigrants.

Les données servant à ces calculs sont fondées sur des répartitions des professions pour les personnes qui ont tiré un revenu d'emploi pendant l'année de référence du recensement (dans ce cas 2000 et 2005). Les travailleurs autonomes sont exclus des calculs.

L'échantillon a été ventilé entre le temps partiel et le temps plein, selon que les semaines travaillées de l'année de référence l'ont été principalement à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). De plus, le groupe d'industries et la profession ont trait au principal emploi occupé au cours de la semaine de référence (défini comme l'emploi pour lequel le plus grand nombre d'heures ont été travaillées) ou, dans le cas des chômeurs, l'emploi principal occupé depuis le début de l'année de référence (défini comme celui pour lequel le plus grand nombre de semaines ont été travaillées).

Les totalisations de la présente étude reposent sur la classification des professions comprise dans la CNP-S de 2006 et sur la classification des industries du SCIAN de 2002 pour tirer les données du Recensement de 2006. Pour le Recensement de 2001, la CNP-S de 2001 et le SCIAN de 1997 ont été utilisés. Les différences dans les classifications n'ont pas affecté les industries et professions liées au tourisme.

A.3 Enquête sur la population active

L'Enquête sur la population active (EPA) est effectuée sur une base mensuelle auprès d'environ 53 400 ménages, ce qui donne lieu à un échantillon d'environ 100 000 personnes âgées de 15 ans et plus. L'EPA recueille des données de base sur l'activité sur le marché du travail, y compris l'industrie et la profession pour la semaine de référence de l'enquête (habituellement la semaine suivant le 15 du mois), tant pour les employés que pour les travailleurs autonomes. Elle n'englobe pas les territoires, le personnel militaire ou les fonctionnaires en poste à l'étranger, ni les personnes résidant dans des réserves indiennes. Les données sur l'industrie sont fondées sur le SCIAN de 2002, tandis que les données sur les professions reposent sur la CNP-S de 2001 pour l'ensemble de la période étudiée, de 1997 à 2007.

L'EPA sert à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, selon la profession, l'âge et le sexe pour chaque groupe d'industries du MRH. Comme il est mentionné précédemment, l'EPA est utilisée dans le cadre du SCENC pour établir le nombre total d'emplois.

A.4 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) est menée sur une base mensuelle. Elle permet de recueillir des données sur le nombre d'emplois d'employés et sur la rémunération basées sur un échantillon d'établissements au Canada.

Étant donné que dans cette enquête, les établissements sont codés selon l'industrie par l'entremise du Registre des entreprises, il s'agit d'une source fiable de données actuelles sur la répartition des emplois d'employés et de la rémunération entre les industries. Les données administratives sont complétées par les données de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises, qui se tient sur une base mensuelle auprès de 11 000 entreprises. Cette enquête recueille des données sur l'emploi, les gains et les heures rémunérées ou habituelles, selon le type de rémunération des travailleurs : rémunérés à l'heure, salariés ou rémunérés d'une autre façon.

Les données de l'EERH sur la base du SCIAN sont disponibles rétroactivement jusqu'en 1991. Les données sur le nombre d'emplois, les heures payées et les gains sont utilisées ici pour raffiner les estimations du CCP afin qu'elles correspondent aux définitions des industries du tourisme du SCENC. Comme il est mentionné précédemment, l'EERH est aussi utilisée de façon exhaustive dans le cadre du SCENC pour déterminer la répartition des emplois d'employés entre les industries.

Annexe B : Méthodologie

La méthodologie de base comporte six étapes:

1. utilisation des totaux établis dans le SCENC pour les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements
2. à partir de données du SCENC, répartition de ces totaux selon les emplois à temps plein et à temps partiel
3. répartition des totaux du SCENC pour 2000 et 2005 entre les professions, l'âge et le sexe, et le statut d'immigrant, selon les données du recensement
4. élaboration de séries chronologiques à partir de ces repères, sur la base des mouvements dans les séries correspondantes découlant de l'EPA
5. lissage des séries chronologiques pour les professions de l'EPA, tout en conservant les totaux pour les groupes d'industries
6. rajustement final limité des valeurs de données.

Ce qui suit décrit la méthodologie et les hypothèses implicites de façon plus détaillée.

Étape 1 : Totaux repères

Les totaux des emplois, des heures travaillées, du revenu du travail et des salaires et traitements pour les groupes d'industries, y compris les détails selon la catégorie de travailleurs (employé ou travailleur autonome), à temps plein et à temps partiel proviennent de la base des CCP.

Toutefois, ces données ne répondent pas exactement à nos exigences, et un certain nombre de rajustements ont été nécessaires. De façon plus particulière :

1. La composante du travail du revenu mixte d'un travail autonome est imputée en multipliant les heures travaillées par les travailleurs autonomes par le revenu du travail horaire moyen par emploi. Cette méthode repose sur le principe que les travailleurs autonomes et les employés rémunérés gagnent en moyenne le même salaire. Par contre, cette hypothèse est imposée au niveau le plus détaillé disponible dans la base de données des CCP entraînant des différences dans les revenus entre les employés rémunérés et les travailleurs autonomes au niveau plus agrégé de l'industrie du tourisme.
2. Les données sur les emplois du SCENC suivent la version du SCIAN propre au SCENC, qui représente simplement une agrégation spéciale définissant les industries au niveau de W dans les tableaux d'entrées-sorties. À ce niveau W, des détails sont disponibles uniquement pour deux composantes des services d'hébergement, hébergement des voyageurs (SCIAN 7211) et parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs, ainsi que maisons de chambres et pensions de famille (SCIAN 7212 + SCIAN 7213= 721A au niveau W). Un rajustement est nécessaire pour supprimer les maisons de chambres et pensions de famille. Pour ce faire, on utilise les détails de l'EERH sur la proportion des emplois, des heures et des gains globaux de l'industrie. Ces proportions servent à corriger les emplois d'employés et les emplois de travailleurs autonomes. La même méthode est utilisée pour éliminer les industries auxiliaires non-touristiques dans le transport ferroviaire (SCIAN 4821), la location et location à bail de matériel automobile (SCIAN 5321), les services de restauration et débits de boissons (SCIAN 7220), arts d'interprétation, sport-spectacles et activités connexes (SCIAN 7110) et les services de divertissements et de loisirs (SCIAN 7131 + SCIAN 7132 + SCIAN 7139 = 713A au niveau W).

Étape 2 : Répartition des données du SCENC selon les emplois à temps plein et à temps partiel

Les données de la base de données des CCP du SCENC sont utilisées afin de répartir les emplois, les heures travaillées et le revenu selon les emplois à temps plein et à temps partiel.

Étape 3 : Répartition des totaux de l'industrie selon la profession

Les données sur la répartition par profession des emplois proviennent du recensement. L'Étape 3 prévoit l'utilisation de cette source pour distribuer les totaux du SCENC selon la profession, l'âge, le sexe, et le statut d'immigrant.

Cette étape s'applique uniquement sur les emplois d'employés, les détails sur les professions ne sont pas disponibles pour les travailleurs autonomes. Le recensement de la population sert à répartir les totaux des groupes d'industries établis dans le cadre de la seconde étape pour les années 2000 et 2005 (c'est-à-dire, les années de référence des recensements de 2001 et de 2006).

Pour élaborer des facteurs de répartition selon la profession des totaux des groupes d'industries, des totalisations spéciales du recensement sont effectuées, afin d'identifier les personnes des industries liées au tourisme qui ont eu un revenu d'emploi au cours de l'année de référence et qui n'étaient pas des travailleurs autonomes. Les personnes choisies sont regroupées selon leur industrie et selon qu'elles travaillaient principalement à temps plein ou à temps partiel au cours de l'année de référence. Pour chacun de ces groupes, la répartition de l'échantillon (pondéré) selon la profession est déterminée, de même que la répartition du nombre total d'heures travaillées et du revenu tiré de salaires et traitements.

Le facteur de répartition des heures travaillées selon la profession est fondé sur la répartition des heures totales (nombre d'emplois multiplié par le nombre moyen d'heures travaillées) pour les professions à l'intérieur de chaque groupe d'industries.

Le facteur de répartition des salaires et traitements selon la profession est fondé sur la répartition des salaires et traitements totaux (emplois multipliés par les heures travaillées multipliés par les gains horaires) entre les professions de chaque groupe d'industries.

Étape 4 : Élaboration des séries chronologiques sur les professions

L'Étape 4 nécessite l'utilisation des séries de moyennes annuelles correspondantes de l'EPA selon la profession, l'âge et le sexe, pour élaborer une série chronologique. Les données sur le statut d'immigrant sont disponibles dans l'EPA mais à un niveau de détail insuffisant et, par conséquent, la répartition en pourcentage de l'année de référence des recensements (2000 et 2005) est conservée pour toutes les années. Une interpolation linéaire est faite pour tenir compte du changement dans les ratios des immigrants entre les deux recensements. Les données de l'EPA sont rajustées en fonction des niveaux des recensements pour maintenir les taux de croissance entre les années de recensement.

Étapes 5 : Lissage des données de l'EPA et rajustements manuels

L'Étape 5 prévoit le lissage (à partir d'une moyenne mobile sur quatre ans), en vue de réduire la volatilité des séries chronologiques sur les professions de l'EPA. Ceci est fait de façon à préserver les totaux globaux pour les groupes d'industries (du SCENC) et les répartitions selon la profession (du Recensement de 2001 et celui de 2006).

Une moyenne mobile simple est appliquée aux indicateurs (comme il est indiqué à l'Étape 4) servant à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, à temps plein et à temps partiel, selon la profession et pour chaque industrie. On a établi qu'une moyenne mobile sur quatre ans produirait des meilleurs résultats globalement du point de vue de la vraisemblance et de l'uniformité et réduirait la volatilité ainsi que la nécessité de rajustements manuels.

Étapes 6 : Autres ajustements

La dernière étape de l'élaboration des estimations totales par industrie comporte des interventions dans les cas où les séries lissées semblent non-alignées ou produisent des mouvement erratiques dans les heures moyennes annuelles ou les gains horaires moyens implicites. En particulier, des corrections sont apportées si les salaires sont plus que quatre fois la moyenne de la profession correspondante ou moins de la moitié du salaire minimum en Ontario, ou si les heures déclarées sont supérieures à 70 heures par semaine. Les résultats montrent que le lissage et les interventions ont peu d'effets sur la tendance générale des répartitions selon la profession. Environ 1,4 % cellules de données ont été rajustées après le lissage affectant seulement 0,1 % des emplois.

Annexe C : Industries du tourisme dans le MRH

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002

1. Transport

1.1 Transport aérien

4811 Transport aérien régulier
4812 Transport aérien non régulier

1.2 Toutes les autres industries du transport

4821 Transport ferroviaire
dont :
Industries auxiliaires touristiques
482114 Transport ferroviaire de voyageurs
Industries auxiliaires non touristiques
482112 Transport ferroviaire de marchandises sur de courtes distances
482113 Transport ferroviaire de marchandises sur ligne principale

4831 Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs
4832 Transport sur les eaux intérieures
4851 Services urbains de transport en commun
4852 Transport interurbain et rural par autocar
4853 Services de taxi et de limousine
4854 Transport scolaire et transport d'employés par autobus
4855 Services d'autobus nolisés
4859 Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs
4871 Transport terrestre de tourisme et d'agrément
4872 Transport par eau de tourisme et d'agrément
4879 Autres services de transport de tourisme et d'agrément
5A0510[1] Location et location à bail de matériel automobile
dont :
Industries auxiliaires touristiques
532111 Location de voitures particulières
532120 Location et location à bail de camions, de remorques utilitaires et de véhicules de plaisance
Industries auxiliaires non touristiques
532112 Location à bail de voitures particulières

2. Hébergement

7211 Hébergement des voyageurs
721A[1] Parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisir
dont :
Industries auxiliaires touristiques
721211 Parcs pour véhicules de plaisance et campings
721212 Camps de chasse et de pêche
721213 Camps récréatifs et de vacances, sauf les camps de chasse et de pêche
Industries auxiliaires non touristiques
721310 Maisons de chambres et pensions de famille

3. Restauration

7220 Services de restauration et débits de boissons
dont :
Industries auxiliaires touristiques
72211 Restaurants à service complet
72221 Établissements de restauration à service restreint
72241 Débits de boissons (alcoolisées)
Industries auxiliaires non touristiques
72231 Entrepreneurs en restauration
72232 Traiteurs
72233 Cantines et comptoirs mobiles

4. Loisirs et divertissements

51213 Présentation de films et de vidéos
7110 Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes
dont :
Industries auxiliaires touristiques
7111 Compagnies d'arts d'interprétation
7112 Sports-spectacles
7115 Artistes, auteurs et interprètes indépendants
Industries auxiliaires non touristiques
7113 Promoteurs (diffuseurs) d'événements artistiques, de stades et autres diffuseurs
7114 Agents et représentants d'artistes, d'athlètes et d'autres personnalités publiques

7121 Établissements du patrimoine
713A[1] Services de divertissement et de loisirs
7131 Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques
7132 Jeux de hasard et loteries
7139 Autres services de divertissement et de loisirs
dont :
Industries auxiliaires touristiques
71391 Terrains de golf et country clubs
71392 Centres de ski
71393 Marinas
71395 Salles de quilles
71399 Tous les autres services de divertissement et de loisirs
Industries auxiliaires non touristiques
71394 Centres de sports récréatifs et de conditionnement physique

5. Services de voyages

5615 Services de préparation de voyages et de réservation

1. Codes particuliers pour les industries SCIAN utilisés dans le SCENC.

Annexe D : Professions liées au tourisme dans le MRH

Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) 2006

Professions regroupées par catégorie d'industries touristiques	CNP-S 2006[1]
Hébergement	
Directeurs/directrices des services d'hébergement	A222
Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique[2]	F154
Chefs	G411
Cuisiniers/cuisinières	G412
Barmans/barmaids	G512
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons	G513
Réceptionnistes d'hôtel	G715
Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage-travaux légers	G931
Concierges et concierges d'immeubles	G933
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	G961
Toutes les autres professions de l'hébergement	
Transport	
Transport aérien	
Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	C171
Commissaires et agents/agentes de bord	G712
Agents/agentes à la billetterie et aux services aériens	G713
Mécaniciens/mécaniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'aéronefs	H415
Agents/agentes de piste dans le transport aérien	H737
Toutes les autres professions du transport aérien	
Toutes les autres industries du transport	
Directeurs/directrices des transports	A373
Vendeurs/vendeuses et commis - vendeurs/commis-vendeuses, commerce de détail	G211
Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	H421
Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun	H712
Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	H713
Mécaniciens/mécaniciennes de locomotive et de cour de triage	H721
Chefs de train et serre freins	H722
Toutes les autres professions des autres industries du transport	

Professions regroupées par catégorie d'industries touristiques	CNP-S 2006[1]

Restauration

Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	A221
Superviseurs/superviseures des services alimentaires	G012
Caissiers/caissières	G311
Chefs	G411
Cuisiniers/cuisinières	G412
Maîtres d'hôtel et hôtes/hôtesses	G511
Barmans/barmaids	G512
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons	G513
Boulangers-pâtissiers/boulangères-pâtissières	G942
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	G961
Chauffeurs livreurs/chauffeuses livreuses-services de livraison et de messagerie	H714
Toutes les autres professions des services de restauration	

Loisirs et divertissements

Directeurs/directrices des programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	A343
Personnel technique des musées et des galeries d'art[2]	F112
Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	F154
Vendeurs/vendeuses et commis vendeurs/commis vendeuses, commerce de détail	G211
Caissiers/caissières	G311
Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé	G631
Personnel préposé au jeu dans les casinos[2]	G723
Opérateurs/opératrices et préposés/préposées aux sports, aux loisirs et dans les parcs d'attraction	G731
Concierges et concierges d'immeubles	G933
Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé[2]	G961
Maneouvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	I212
Toutes les autres professions des loisirs et divertissements	

Services de voyages

Directeurs/directrices — commerce de détail	A211
Conseillers/conseillères en voyages	G711
Toutes les autres professions des services de voyages	

1. La CNP-S 2006 et la CNP-S 2001 remplacent la classification historique type des professions 1991(CTP91h) pour toute la période couverte par le MRH, de 1997 à 2007. La catégorie G731 préposé aux sports, loisirs et dans les parcs d'attraction (utilisée dans la CTP91h) est maintenant divisée en deux sous-catégories dans la classification CNP-S 2006: G723 personnel préposé au jeu dans les casinos et G731 opérateurs et préposé aux sports, loisirs et dans les parcs d'attraction. De plus la catégorie G960 (utilisée dans le CTP91h) est maintenant G961 (serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé). Avec l'introduction de CNP-S 2006, les titres de certaines professions ont été modifiés.
2. Professions nouvelles avec cette mise à jour du MRH.

Annexe E : Structure des tableaux

La structure des tableaux du MRH est décrite de façon détaillée ci dessous.

Des tableaux sont disponibles pour chacun des cinq groupes d'industries touristiques (voir l'Annexe C) incluses dans le MRH, ainsi que pour l'ensemble des industries. De plus, des données détaillées sont disponibles pour l'industrie du transport aérien ainsi que pour toutes les autres industries auxiliaires du groupe du transport.

L'emploi total, les heures travaillées et les salaires et traitements sont disponibles pour chaque groupe d'industries. Les variables calculées, telles que la moyenne annuelle des heures travaillées, la moyenne annuelle des salaires et traitements et le salaire horaire moyen sont aussi comprises.

Ces variables sont réparties entre les catégories suivantes :

a. Femmes à temps plein
b. Femmes à temps partiel
c. Hommes à temps plein
d. Hommes à temps partiel
e. Total pour les hommes
f. Total pour les femmes
g. Total à temps plein
h. Total à temps partiel
i. Total

Chacune des catégories précédentes est répartie en fonction des détails sur les professions (voir l'Annexe D).

Les catégories « e » à « h » sont partagées entre les immigrants et les non - immigrants, tandis que la catégorie « i » est par la suite divisée en quatre catégories d'âge : 15 à 24 ans, 25 à 34 ans, 35 à 44 ans, 45 ans et plus.

Il convient de souligner qu'aux fins de publication, les cellules de donnée des tableaux du MRH sont supprimées lorsque l'estimation du nombre d'emplois est inférieure à vingt. Sous ce seuil, les données ne sont pas jugées assez fiables pour être publiées.

Les tableaux relatifs à l'emploi annuel dans les industries du tourisme sont maintenant disponibles sur demande. Les tableaux sur l'emploi annuel directement attribuable au tourisme (c.-à-d. l'emploi généré par le tourisme) et les données trimestrielles sont en développement. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec l'agent d'information au 613-951-3640; (iead-info-dcrd@statcan.gc.ca), Division des comptes des revenus et dépenses de Statistique Canada.

Glossaire

Biens et services touristiques : Les biens et services touristiques sont ceux pour lesquels une part significative de leur demande totale au Canada provient des visiteurs ou, pour lesquels les dépenses inscrites au budget des visiteurs prennent une place significative.

Compte satellite : Système de comptabilité qui suit les principes de base du Système des comptes économiques nationaux, mais qui comporte une capacité analytique élargie pour certains domaines de préoccupation économique ou sociale, sans surcharger ou interrompre le système central. Les comptes satellites sont liés au cadre central des comptes nationaux et, par leur entremise, à l'ensemble principal des statistiques économiques intégrées.

Compte satellite du tourisme : Le Compte satellite du tourisme est un cadre comptable, fondé sur la structure du Système des comptes économiques nationaux du Canada, qui sert à définir le tourisme, à compiler et intégrer les statistiques du tourisme, à mesurer leur importance dans l'économie, et permettre une comparaison entre le tourisme et les autres industries dans l'ensemble de l'économie.

Demande touristique : La demande touristique comprend les dépenses effectuées par les visiteurs canadiens et non-résidents au titre des biens et services produits au Canada. Elle correspond à la somme de la demande touristique intérieure et des exportations attribuables au tourisme.

Emploi : Un emploi est défini comme un contrat explicite ou implicite entre une personne et une unité institutionnelle, en vue d'exécuter un travail donné en échange d'une rémunération, pour une durée définie ou jusqu'à nouvel ordre. L'unité institutionnelle peut être le propriétaire d'une entreprise non constituée en société. Dans ce cas, la personne est décrite comme étant un travailleur autonome et touche un revenu mixte. Le nombre d'emplois dépasse le nombre de personnes occupées en fonction du nombre de deuxième, troisième, etc. emploi occupé par une personne.

Emplois d'employés : Tous les emplois pour lesquels la personne occupée tire une rémunération pour les services rendus et pour lesquels l'employeur doit remplir un formulaire T 4 de Revenu Canada. Les emplois pour lesquels les travailleurs sont rémunérés au moyen de pourboires ou de commissions sont inclus. Les travailleurs autonomes propriétaires d'entreprises non constituées en société et les travailleurs familiaux non rémunérés ne sont pas inclus.

Emploi à temps partiel : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement moins de 30 heures par semaine.

Emploi à temps plein : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine.

L'emploi équivalent plein temps : Nombre d'emplois équivalents plein temps.

Emplois équivalents plein temps : Nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à temps plein. Il peut aussi s'agir d'années de travail en équivalents temps plein. Il s'agit d'une façon moins précise d'exprimer le facteur travail du point de vue du total des heures travaillées.

Emplois générés par le tourisme : Emplois qui peuvent être directement attribuables à la demande touristique.

Emplois lié au tourisme : Nombre d'emplois dans des industries touristiques et non touristiques qui peuvent être directement attribués à la demande touristique. Dans le cas de cette mesure, une personne travaillant 10 heures par semaine durant toute l'année a la même importance qu'une autre travaillant 50 heures par semaine durant la même période. On parle aussi « d'emplois générés par le tourisme ».

Emploi principal : Emploi comptant le plus grand nombre d'heures travaillées.

Heures travaillées : Heures réellement travaillées au cours des périodes normales de travail, y compris les heures supplémentaires, mais en excluant les congés rémunérés (p. ex, vacances, congés de maladie).

Emplois de travailleurs autonomes : Comprend les travailleurs propriétaires d'entreprises non constituées en société et les membres de leur ménage qui travaillent sans salaire ni traitement (p. ex., les travailleurs familiaux non rémunérés).

Immigrant : Dans la présente étude, un immigrant est défini comme un immigrant reçu (ou qui a déjà été un immigrant reçu qui est devenu un citoyen canadien) ou un résident non-permanent. Un immigrant reçu est un résident permanent qui n'était pas citoyen canadien à sa naissance. Un résident non-permanent est une personne qui détient un permis valide pour travailler ou étudier ou qui revendique le statut de réfugié, ou un membre de la famille de cette personne et qui demeure avec elle.

Industrie : Une industrie est un groupe d'établissements se livrant à des activités économiques identiques ou similaires.

Industries touristiques : Les industries touristiques sont celles qui, en l'absence de tourisme, cesseraient d'exister ou continueraient d'exister mais à un niveau d'activité sensiblement réduit. Certaines de ces industries peuvent être touchées indirectement par l'absence du tourisme. Par exemple, l'absence du tourisme nuirait à l'industrie du transport aérien et indirectement, toucherait l'industrie de la restauration.

Non-immigrant : Dans la présente étude, un non immigrant est une personne qui est un citoyen canadien à sa naissance.

Population active : Population civile ne vivant pas en établissement âgée de 15 ans et plus qui est occupée ou en chômage.

Prix de base : Une évaluation aux prix de base comprend le coût des facteurs de production (travail et capital) ainsi que les impôts indirects et subventions sur les facteurs de production. Ces prix représentent le prix reçu par les vendeurs et excluent les taxes sur la vente des biens et services.

Prix du marché : Une évaluation exprimée en termes des prix effectivement payés par l'acheteur, c'est-à-dire après prise en compte de tous les impôts (incluant les taxes sur la vente des biens et services) et subventions applicables.

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée. Le PIB peut être calculé de trois façons, soit comme la somme des revenus gagnés dans la production courante (approche des revenus), la somme des ventes finales de la production courante (approche des dépenses) ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante (approche de la valeur ajoutée). Il peut être évalué au prix de base ou aux prix du marché.

Profession : Ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué (tâches, fonctions et responsabilités) pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

Revenu du travail : Il s'agit du total des gains perçus par les employés sous forme de salaires et traitements ainsi que de revenus supplémentaires du travail (p. ex., les cotisations des employeurs aux régimes de retraite, aux fonds de pension, aux fonds de l'assurance - emploi et à la caisse d'indemnisation des accidentés du travail).

Revenu mixte : Le revenu mixte est un solde comptable dans les comptes des industries des comptes d'entrées sorties qui représente le rendement du travail autonome et du capital de l'entreprise non constituée en société. Le revenu mixte se compose des gains des propriétaires d'entreprises non constituées en société (entreprises à propriétaire unique et partenariats) tels les détaillants et les sociétés d'experts - conseils, les gains des praticiens professionnels autonomes tels les avocats et les dentistes, le revenu net (après déduction des dépenses) de loyers des propriétaires de biens immobiliers et le revenu agricole comptable net des exploitants agricoles.

Revenu supplémentaire du travail : Il s'agit des dépenses des employeurs qui figurent dans leur compte de main-d'oeuvre à titre de rémunération des salariés. Elles comprennent les cotisations à l'assurance - emploi, aux régimes de retraite privés et publics ainsi que (à compter de 1990), les allocations de retraite.

Salaires et traitements : Les salaires et traitements comprennent la rémunération en espèces et les paiements en nature (p. ex., le gîte et le couvert) versés aux personnes touchant un salaire ou un traitement employées dans les établissements du secteur privé et du secteur public ainsi que dans les institutions sans but lucratif au Canada, y compris les domestiques et les gardiennes d'enfants. Les autres formes de rémunération incluses ici comprennent les commissions, les primes, les pourboires, les jetons de présence, les allocations imposables ainsi

que la valeur des options sur actions des sociétés. Les primes, les commissions et les salaires rétroactifs sont inscrits durant la période où ils ont été versés plutôt que durant celle où ils ont été gagnés. Les salaires et traitements sont enregistrés sur une base brute, avant les retenues aux fins de l'impôt, des régimes d'assurance emploi et des régimes de pensions des secteurs privé et public.

Système des comptes économiques nationaux (SCEN) : Le Système des comptes économiques nationaux (SCEN) se compose d'une série cohérente, uniforme et intégrée de comptes macro-économiques, de comptes de patrimoine et de tableaux qui s'appuient sur un ensemble de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation approuvés sur le plan international. Dans ses grandes lignes, le Système des comptes économiques nationaux du Canada (SCENC) s'apparente étroitement aux normes internationales décrites dans la publication des Nations Unies intitulée Système de comptabilité nationale, 1993.

Total des heures travaillées : Nombre agrégé d'heures réellement travaillées au cours de l'année dans des emplois d'employés et des emplois de travailleurs autonomes.

Tourisme : La définition est adaptée selon celle adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission statistique des Nations Unies, et se lit comme suit : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ».

Travailleur occupant plus d'un emploi : Personne qui travaille à plus d'un emploi au cours de la période de référence.

Visiteurs : Les personnes entreprenant des activités du tourisme tel que défini plus haut. Il s'agit de touristes (ceux qui passent une nuit ou plus dans le lieu visité), et de visiteurs d'un jour. Au Canada, le terme « touriste » se rapporte à tous les visiteurs peu importe si ces derniers passe un jour, ou une nuit et plus dans le lieu visité.

Documents de référence

Barber-Dueck, Conrad et Demi Kotsovos. *Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique no 40, no 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, juin 2003.

Cañada, Agustín, J. Prado et R. Roig, "The measurement of employment in tourism — Spain," présenté au Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche. Vienne, le 14 décembre 2004.

Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale, *Système de comptabilité nationale, 1993*. Commission des communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale, Bruxelles, Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993.

Commission des communautés européennes, Organisation de coopération et de développement économiques, Division de la statistique des communautée européennes, Nations Unies et Organisation modiale du tourisme, *Compte satellite du tourisme — recommandations concernant le cadre conceptuel*. Organisation de coopération et de développement économiques, Division de la statistique des communautés européennes, Nations Unies et Organisation mondiale du tourisme, Luxembourg, Madrid, New York, Paris, mai 2001.

Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, *L'avenir du secteur du tourisme au Canada : de grandes possibilités*, préparé par le Conference Board du Canada, Ottawa, juin 2008.

Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, *À court de main d'oeuvre : en tourisme, plus d'emplois que de travailleurs*, préparé par le Conference Board du Canada, Ottawa, juin 2008.

Hoekstra, Rutger, "Labour in the Dutch TSA," présenté au Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche. Vienne, le 14 décembre 2004.

Kotsovos, Demi. *Compte satellite du tourisme du Canada, 2002*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique no 58, no 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, octobre 2007.

Laimer, Peter et Petra Öhlböck, "A TSA-Employment Module for Austria," présenté au Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et du travail d'Autriche. Vienne, le 14 décembre 2004.

Mohan, M., G. Gislason, et B. McGowan., *Tourism-related employment: 1998 update*, Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, novembre 1998.

Morisette, Charles et Berouk Terefe, *Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2006*, Série technique des comptes des revenus et des dépenses no 59, no 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, avril 2008.

Organisation de coopération et de développement économiques, *Mesurer le rôle du tourisme dans les pays de l'OCDE, Manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme et l'emploi*. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, juillet 2000.

Statistique Canada, 1997 - . *Aviation civile canadienne*, no 51-206 au catalogue de Statistique Canada, Annuel.

_____, *Guide du compte satellite du tourisme du Canada*, Division des comptes des revenus et dépenses, série technique no 52, no 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, décembre 2007

_____, 1997 - . *Indicateurs nationaux du tourisme*, no 13-009 au catalogue, Statistique Canada, Trimestriel.

_____, 1997 - . *Information sur la population active*, no 71-001 au catalogue, Statistique Canada, Mensuel.

._____, *Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique no 55, no 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, mars 2007.

Wright, Jennifer. *Emploi relié au secteur touristique total au Canada : mise à jour 2006*, Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, Ottawa, 2007.

Série technique

Les articles publiés dans *Comptes des revenus et dépenses, série technique* (13-604) fournissent des renseignements d'arrière-plan ainsi que des analyses en profondeur sur certaines données qui sont diffusées dans l'un ou l'autre des comptes suivants : Comptes des revenus et dépenses, Comptes économiques provinciaux, Comptes des flux financiers, Comptes du bilan national, revenu du travail et les indicateurs nationaux du tourisme. Une liste de ces articles figure plus bas. Ces articles sont accessibles via notre site Web à www.statcan.gc.ca, en téléphonant au (613) 951-3810, par couriel à iead-info-dcrd@statcan.gc.ca ou par écrit à DCRD, Statistique Canada, 21^{e} étage, édifice R.H. Coats, 100, promenade du Pré Tunney, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

1. «Les indices de prix Laspeyres, Paasche et en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1988.

2. «Document technique sur le traitement de la production de céréales dans les comptes trimestriels des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1989.

3. «Révision des données de la période 1985-1988 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1989.

4. «Incorporation dans les comptes des revenus et dépenses d'une décomposition de (investissement en machines et matériel», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1989.

5. «Les nouvelles estimations provinciales de la demande intérieure finale en prix constants», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1989.

6. «Produit intérieur brut en termes réels : sensibilité au choix de l'année de base», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, mai 1990.

7. «Révisions des données de la période 1986-1969 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1990.

8. «Les indices de volume dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1990.

9. «Un nouvel indicateur des tendances de l'inflation par les salaires», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, septembre 1989.

10. «Tendances récentes des salaires», tiré à part de *L'Emploi et le revenu en perspective*, hiver 1990.

11. «Le système de comptabilité nationale du Canada et le système de comptabilité nationale des Nations Unies», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1990.

12. «La répartition des impôts indirects et des subventions aux composantes de la dépense finale», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1990.

13. «Le traitement de la TPS dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1991.

14. «L'introduction des indices de volume en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1991.

15. «Révisions des données de la période 1987-1990 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, deuxième trimestre 1991.

16. «Estimations en volume du commerce international des services commerciaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1991.

17. «Le défi de la mesure dans les comptes nationaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1991.

18. «Étude sur le flux des services de consommation générés par le stock de biens de consommation», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1991.

19. «La valeur du travail ménager au Canada. 1986», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1992.

20. «Révisions des données de la période 1988-1991 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles. 1980-1991.

21. «Achats outre-frontière - Tendances et mesure», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1992.

22. «Comment lire» les statistiques produites par le gouvernement : un guide pratique», tiré à part de *Options Politiques*, vol. 14, n° 3, avril 1993.

23. «L'Actualité des comptes des revenus et dépenses trimestriels : une comparaison à l'échelle internationale», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1993.

24. «Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1989 à 1992», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1981-1992.

25. «Comparaisons internationales des quantités et des prix: parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, Canada et États-Unis», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1981-1992.

26. «La ventilation par secteur du PIB au coût des facteurs», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1993

27. «La valeur du travail ménager au Canada, 1992», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1993.

28 «Évaluation de la dimension de l'économie souterraine : le point de vue de Statistique Canada», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, mai 1994.

29. «Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1990 à 1993», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1994.

30. «Rapport d'étape : élément environnemental des comptes nationaux du Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1982-1993.

31. «Le Compte satellite du tourisme», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, deuxième trimestre 1994.

32. «Le système international de comptabilité nationale de 1993 : son application au Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*. troisième trimestre 1994.

33. «La révision de 1995 des Comptes économiques et financiers nationaux», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, premier trimestre 1995.

34. «Une introduction aux produits financiers dérivés», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, premier trimestre 1995.

35. «L'effet du changement d'année de base sur le PIB», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, deuxième trimestre 1996.

36. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada : mise à jour jusqu'à 1998», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1999.

37. «Capitalisation des logiciels dans la comptabilité nationale», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, février 2002.

38. «Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1996», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, avril 2002.

39. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses* , premier trimestre 2002.

40. «Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, juin 2003.

41. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 1998», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, septembre 2003.

42. «Méthodologie de l'indice de volume en chaîne Fisher», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2003.

43. «Tendances provinciales et territoriales des statistiques économiques : 1981 - 2000», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2003.

44. «Les révisions de 1997 à 2003 des Indicateurs nationaux du tourisme», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2004.

45. «Étude des révisions des données des indicateurs nationaux du tourisme», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2004.

46. «Comptes économiques provinciaux et territoriaux», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2004.

47. «Révisions des Indicateurs du tourisme du Canada», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, janvier 2005.

48. «Compte satellite du tourisme du Canada, 2000», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2005.

49. «Tendances sur le plan de l'épargne et du prêt net dans les comptes nationaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 2005.

50. «Tendances récentes du financement des sociétés : constatations provenant du Système de comptabilité nationale du Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 2005.

51. «Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, 1997-2002.», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, mars 2006.

52. «Guide du compte satellite du tourisme du Canada», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, décembre 2007.

53. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada, 1992-2005», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, février 2007.

54. «Tendances récentes de la production et de l'emploi», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, février 2007.

55. «Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, mars 2007.

57. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2000 à 2006», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, septembre 2007.

58. «Compte satellite du tourisme du Canada, 2002», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2007.

59. «Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise-à-jour jusqu'en 2006», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, avril 2008.

60. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2007», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2008.

61. «Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, 2007», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, mai 2009.